

80 millions pour la protection de l'enfance

Vassilis Venizelos

Conseiller d'Etat, Département de la jeunesse, de l'environnement
et de la sécurité

Manon Schick

Directrice générale à l'enfance et à la jeunesse

28 mars 2024



Renforcer la protection de l'enfance, une priorité politique

- Répondre à l'**augmentation des signalements d'enfants** qui ont un besoin de protection
- Apporter une réponse globale à la **complexification des situations** et aux nouveaux besoins
- **Stabiliser les institutions** d'hébergement et lutter contre la pénurie de personnel

Un premier train de mesures en 2023

- ✓ **Mesures urgentes** : le Conseil d'Etat a débloqué 5,8 millions de francs pour soutenir les institutions à court terme, mieux coordonner les besoins en hébergement et recruter 50 nouvelles familles d'accueil.
- ✓ **Revalorisation des salaires** : une enveloppe de 15 millions de francs a été octroyée à l'entier du secteur social parapublic par le Conseil d'Etat. Celle-ci a été répartie dans le cadre des Assises de novembre 2023 et s'est concrétisée par une augmentation de salaire pour les éducateurs et éducatrices dès janvier 2024.

Renforcement pérenne de la protection des mineurs (2025-2028)

80 millions de francs pour déployer la **nouvelle politique socio-éducative** cantonale en matière de protection des mineurs autour de trois axes de mesures pérennes :

- I. Stabilisation des foyers et des institutions (34 millions)
- II. Amélioration et développement de l'offre de prestations (43 millions)
- III. Renforcement des moyens d'action de la DGEJ (3 millions)

Qu'est-ce que la politique socio-éducative?

Via la **politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs**, la DGEJ planifie toutes les prestations de **protection** et finance les institutions privées chargées de les délivrer.

- Placements en institution ou en famille d'accueil
- Surveillance, développement et financement des 26 institutions subventionnées à 100% (40 foyers, pour 760 places)
- Surveillance, développement et financement des familles d'accueil (370 enfants accueillis)
- Mesures ambulatoires : interventions à domicile, accueil socio-éducatif de jour
- Droits de visite médiatisés

Le contexte actuel en quelques chiffres

- Augmentation du nombre d'enfants qui ont besoin d'une protection
 - +21% entre 2016 et 2023
 - 8177 situations en 2023, dont env. 1000 enfants qui ont besoin d'un placement hors de leur milieu familial
- Augmentation du nombre d'enfants sans solution durable de protection
 - 117 hospitalisations sociales en 2023
 - 45 enfants et adolescents actuellement en attente d'un placement
 - 15 enfants en attente d'une famille d'accueil
- Pénurie de personnel
 - 70% des institutions en pénurie d'éducateurs·trices en 2023
 - 47 places gelées, dont un foyer fermé (MDJ InterVal)

I. Stabilisation des foyers et des institutions (34 millions)

- Renforcer les équipes éducatives (+140 ETP)
- Mieux outiller les foyers pour faire face à la diversité des situations
- Revaloriser l'indemnisation des familles d'accueil (et recruter 50 nouvelles familles)

II. Développement des prestations (43 millions)

- Limiter les hospitalisations sociales : augmenter de 10% la capacité d'accueil en hébergement d'urgence
- Intensifier les interventions à domicile (AEMO) et étendre l'offre d'accueil de jour (+100 places ASEJ, notamment dans des régions peu couvertes)
- Développer de nouvelles prestations pour répondre aux nouveaux besoins (adolescents, prise en charge psy, besoins spécifiques)
- Réduire les délais d'attente en matière de droit de visite (3 mois max.)

III. Renforcement des moyens d'action de la DGEJ (3 millions)

- Monitoring des besoins sur l'ensemble du canton
- Autonomisation des institutions (simplifications administratives)
- Renforcement de la surveillance des prestations des foyers et mise à jour des concepts socioéducatifs

A retenir

- Apporter une **réponse structurelle** à l'augmentation et à la complexification des situations, ainsi qu'aux difficultés du secteur de la protection de l'enfance
- Garantir la **qualité de la prise en charge** pour chaque enfant et chaque jeune qui a un besoin de protection sur l'ensemble du canton
- Anticiper les besoins en protection avec un **renforcement des mesures ambulatoires** pour éviter de voir les situations se dégrader dans un contexte de précarisation des familles

Merci pour votre attention

Vassilis Venizelos

Conseiller d'Etat, Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

Manon Schick

Directrice générale à l'enfance et à la jeunesse

28 mars 2024

